

**EUROPEAN UNION****OSCE Forum for Security Co-operation N°818  
Vienna, 4 May 2016**

---

**Déclaration de l'UE relative à la mise en œuvre de la résolution  
1540 du Conseil de sécurité**

---

L'Union Européenne (UE) et ses Etats membres souhaitent la bienvenue au Directeur Général Javier Sanabria, Monsieur Javier Gutierrez, et Madame l'Ambassadrice Beata Peksa, au Forum pour la coopération en matière de sécurité. Nous apprécions l'opportunité qui nous est offerte de l'écouter et d'en apprendre davantage sur les moyens de renforcer la mise en œuvre de la résolution 1540.

L'Union européenne et ses Etats membres réitèrent leur soutien à la résolution 1540 et ses résolutions afférentes, qui représentent des pierres angulaires de la non-prolifération et sont en accord avec les principes de coopération et de sécurité globale sur lesquels repose l'OSCE. Nous encourageons l'universalisation des traités internationaux de non-prolifération. Nous exprimons une vive préoccupation face au risque de prolifération et de trafic illicite des armes de destruction massive, de leurs vecteurs et des matériels connexes. La potentialité de voir des acteurs non étatiques acquérir des armes de destruction massive rend plus que jamais impératif de mettre en œuvre ces principes de non-prolifération ainsi que de renforcer la lutte internationale contre le terrorisme.

L'Union européenne réitère son soutien ferme à la mise en œuvre concrète et efficace de la résolution 1540, afin de renforcer les efforts, aux niveaux national, régional et international, pour empêcher l'acquisition et l'usage d'armes et de matières nucléaires, biologiques et chimiques ainsi que de leurs vecteurs et matériels connexes, par des acteurs non-étatiques.

L'Union européenne réaffirme son plein attachement et son soutien au Comité 1540 dont le mandat a été prolongé jusqu'en 2021. Nous voudrions souligner l'importance des rapports nationaux de mise en œuvre dans l'application de cette résolution et de l'adoption des plans d'action nationaux. Nous encourageons par ailleurs les Etats participants à prendre chacun une part active au processus d'examen complet de la résolution 1540, qui doit s'achever d'ici la fin de l'année 2016. Cet événement gagnerait

à reconnaître au Comité 1540 un rôle actif de mise en relation de l'offre et de la demande d'assistance proposée et sollicitée par les Etats.

La pleine mise en œuvre de la résolution 1540 est essentielle. Tous les Etats membres de l'Union européenne ont soumis au moins un rapport sur la mise en œuvre de cette résolution au Comité 1540, et plusieurs d'entre eux ont élaboré des plans d'action nationaux qui sont périodiquement mis à jour. L'UE s'apprête à soumettre sous peu, dans le cadre de la conférence d'examen, un nouveau rapport au Comité 1540 faisant état, d'une part, des actions réalisées ces dix dernières années et, d'autre part, des propositions de l'UE sur la future évolution de la résolution 1540. Par ailleurs, l'UE vient de lancer une série de démarches auprès des 17 Etats qui n'ont toujours pas soumis au Comité 1540 leur premier rapport sur les mesures prises ou qu'ils envisagent de prendre pour mettre cette résolution en application.

Nous soutenons l'implication de l'OSCE dans des projets concrets. L'organisation apporte par exemple son concours dans un effort conjoint d'élimination de produits chimiques dangereux au sein de la zone OSCE, et développe des activités pratiques comme, entre autres, l'assistance aux Etats participants demandeurs pour l'élaboration de rapports et plans d'action nationaux, la rédaction de législations nationales de mise en œuvre, la promotion de bonnes pratiques, ainsi que le renforcement de l'échange d'informations relatives à la mise en œuvre de la résolution 1540. Tirant parti de cette expérience, nous encourageons l'OSCE et les Etats participants à apporter une contribution substantielle à l'examen complet cette année de la résolution 1540 du point de vue régional. A l'heure actuelle, le Conseil de l'UE est en train d'examiner un projet de Décision portant sur un programme d'appui pluriannuel en faveur de la pleine mise en œuvre et de l'universalité de la résolution 1540. L'OSCE sera appelée à jouer un rôle clé dans la mise en œuvre de cette Décision du Conseil, dont l'adoption est prévue pendant le deuxième semestre de 2016.

En tant que forum de dialogue, le FCS dispose de moyens propres pour soutenir la mise en œuvre de la résolution 1540. Certains ont déjà été mis en place, tels les points de contact de l'OSCE, qui font partie intégrante du réseau du Comité 1540 et qui se réunissent annuellement. Nous saluons également tous les Etats participants qui, dans un souci de transparence, publient et mettent à jours leurs rapports de mise en œuvre de la résolution 1540, ainsi que l'initiative prometteuse de la Pologne et de la Croatie en faveur de l'introduction d'un mécanisme de revue par les pairs et le succès de sa mise en œuvre. Un Groupe des amis de la résolution 1540 a été mis en place à l'automne 2015 pour discuter de l'action de l'OSCE dans la lutte contre la prolifération des ADM.

Nous remercions la Biélorussie, pour son travail en tant que coordinatrice du Forum pour les questions de non-prolifération. Nous félicitons la présidence espagnole du comité 1540 pour sa capacité à raviver le dialogue entre toutes les parties prenantes et nous assurons la délégation espagnole de notre soutien dans ses travaux.

L'Union européenne est convaincue que le rôle et les moyens de l'OSCE doivent être employés de manière à promouvoir l'application de la résolution 1540 et des résolutions afférentes de manière durable.

Enfin, nous tenons à remercier la présidence polonaise du FCS pour l'occasion qui nous a été offerte aujourd'hui de débattre de la mise en œuvre de la résolution 1540 dans la région de l'OSCE.

L'Ancienne République yougoslave de Macédoine\*, le Monténégro\*, la Serbie\* et l'Albanie\*, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'AELE membres de l'Espace économique européen; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldavie, la Géorgie, Andorre et Saint-Marin se rallient à cette déclaration.

\* L'Ancienne République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie continuent à participer au Processus de stabilisation et d'association.